Folio n°

| Flers Agglo<br>Communauté d'agglomération | Date | Arrêté | Nature | Date de mise en ligne sur le site internet |
|---|---|---|---|---|
| | 01.10.2026 | 26 A 72 | 5.5 | 1ER OCTOBRE 2026 |
| | **REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT** | | | |

*TD/EA*

# ARRETE

| OBJET | **DIRECTION DES FINANCES**<br>**DELEGATION DE SIGNATURE**<br>**A MADAME ANNICK ANNE ET MESSIEURS OLIVIER HEBERT** |
|---|---|

Le Président, soussigné,

Vu l'article L 5211-9 du Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de M. le Président de Flers Agglo survenue le 09 avril 2026,

Vu la délibération n° 2026-05 du 09 avril 2026, déléguant au Président une partie des attributions de l'Assemblée communautaire,

Vu l'arrêté 26-A-29 du 20 avril 2026 portant délégation de signature au profit de Madame Annick ANNE, directrice des finances de Flers Agglo, Monsieur Olivier HEBERT, directeur adjoint des finances de Flers Agglo, Monsieur Christophe ALLIGNE, directeur général des services de Flers Agglo,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer le bon fonctionnement des services communautaires, d'élargir ces délégations de signature,

**A R R E T E**

**Article 1** - L'arrêté 26-A-29 du 20 avril 2026 est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2** - Monsieur Jérémy PREVOST, Président de Flers Agglo, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Annick ANNE, Directrice des finances de Flers Agglo, agent titulaire d'un poste permanent, pour les actes suivants dans le cadre des missions qui lui sont confiées :

- Certificats administratifs établis à l'appui de l'annulation totale ou partielle d'un mandat ou titre (doublon, changement d'imputation, erreur de budget, erreur d'engagement)
- Certificats administratifs de paiement du dernier acompte d'un marché
- Certificats administratifs établit à l'appui d'une demande de remboursement d'un trop payé ou encaissé
- Certificats administratifs établit à l'appui d'un ordre de reversement
- Mandats de paiement relatifs aux dépenses de la section de fonctionnement de l'ensemble des budgets de Flers Agglo.

- Mandats de paiement relatifs aux dépenses de la section d'investissement d'un montant maximum de 20.000 € H.T de l'ensemble des budgets de Flers Agglo.
- Les titres de recettes
- Les bons de commandes, dont le montant n'excède pas 4.000 € H.T, émis en exécution d'accords-cadres à bons de commande passés par Flers Agglo,
- Les commandes sur simple facture n'excédant pas 4.000,00 € H.T (devis, bon de commande devis, achat auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics - UGAP) dans le respect des principes généraux de la commande publique et du règlement intérieur de la commande publique.

**Article 3 -** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick ANNE, Directrice des finances de Flers Agglo, la délégation de signature consentie à l'article 2 sera exercée par Monsieur Olivier HEBERT, Adjoint à la Directrice des finances de Flers Agglo.

**Article 4 -** La signature des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation de Monsieur le Président ».

**Article 5 -** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de Flers Agglo, notifié aux personnes qui en font l'objet et mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de la ville de Flers.

**Article 6 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de Flers Agglo, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'Administration.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

| | **Notifié à l'intéressé(e) le** | **Signature de l'intéressé(e)** |
|---|---|---|
| Annick ANNE | | |
| Olivier HEBERT | | |

Fait à FLERS, le 1er octobre 2026

Le Président,

Jérémy PREVOST

Diffusion :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie Principale
- Agents concernés
- Site internet
- Registre des arrêtés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200035814-20261001-26A72-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026